



**Communiqué de Presse**

**28 novembre 2007**

---

**SOMMET FRANCO-ITALIEN : METTRE LA LIAISON TRANSALPINE SUR LES BONS RAILS**

---

Les chefs des exécutifs français et italien se retrouvent vendredi 30 novembre en sommet à Nice. Le premier ministre François Fillon, en visite récente à Modane sur le chantier du Lyon-Turin, a confirmé que la réalisation de la liaison ferroviaire transalpine serait à l'ordre du jour de ce prochain sommet.

Les deux pays pourront alors officiellement prendre acte de la décision attendue cette semaine de l'aval donné par le Comité financier RTE des pays européens à la proposition du commissaire Jacques Barrot relative à l'attribution de subventions pour la période budgétaire 2007 - 2013.

Après les crédits d'études et de travaux préliminaires accordés jusqu'ici, l'Union européenne marque **son appui à la construction du tunnel de base du Mont-Cenis, en concourant à hauteur de 27 % à son financement.**

Elle conforte la position défendue depuis des années par le **Comité pour la Transalpine** à savoir que la priorité doit être donnée au tronçon international. Ainsi le tunnel de base constituera le moteur qui entraînera progressivement la réalisation de l'ensemble de la nouvelle liaison mixte à haute capacité de Lyon à Budapest.

Avec l'attribution simultanée de subventions pour l'étude du tronçon italo-slovène, l'Europe confirme ainsi sa position d'aider en priorité les sections transfrontalières ainsi que les modes de transport respectueux de l'environnement.

Le **Comité pour la Transalpine**, demande aux deux chefs de gouvernement réunis à Nice de fixer les étapes de mise en oeuvre de la Transalpine au cours du premier semestre 2008, à savoir :

- **la désignation du maître d'ouvrage** à qui sera confiée la réalisation du tunnel,
- le démarrage effectif d'une politique de report modal, décidée sur le principe en mai 2004, et confortée par les conclusions du Grenelle de l'environnement. Le **Comité pour la Transalpine** préconise pour sa part que le nombre de poids lourds traversant la frontière franco-italienne **soit limité à trois millions par an.**

Pour tous renseignements complémentaires :

Comité pour la Transalpine : [www.transalpine.com](http://www.transalpine.com)  
[info@transalpine.com](mailto:info@transalpine.com)  
Tél. +33 (0)4 72 59 51 57